
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Le procès-verbal du 06 janvier sera soumis au vote lors du prochain Conseil.

Rendu des décisions du Maire

DELIBERATION N° 2400

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander la subvention de la DSIL 2023 pour les travaux de performance énergétique de l'éclairage public.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2401

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander la subvention de la DSIL 2023 pour l'acquisition d'un cyclobus à assistance électrique.

Délibération votée à la majorité (3 abstentions, M. Michaux, Mmes Curvale et Roussel-Hard)

DELIBERATION N° 2402

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander la subvention de la DSIL 2023 pour la construction de la ferme de Gisy.

Délibération votée à la majorité (3 abstentions, M. Michaux, Mmes Curvale et Roussel-Hard)

DELIBERATION N°2403

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander la subvention de la DSIL 2023 pour le réaménagement de la rue León Mignotte.

Délibération votée à la majorité (1 abstention, Mme Roussel-Hard)

DELIBERATION N°2404

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander des crédits de la DSIL 2023 pour le projet de modernisation et de développement du tennis club biévrois.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION N°2405

Autorisation donnée à Madame le Maire pour demander des crédits de la DSIL 2023 pour la deuxième partie des travaux de rénovation du groupe scolaire castor bas et du préau.

Délibération votée à la majorité (1 abstention, Mme Roussel-Hard)

DELIBERATION N°2406

Décision modificative n°3 – modification du budget principal.

Délibération votée à la majorité (3 votes contre, M. Michaux, Mmes Curvale et Roussel-Hard)

DELIBERATION N°2407 :

Autorisation donnée à Madame le Maire de signer, par acte authentique, l'acquisition du cheminement piéton cadastré section L numéro 445 sis aux Hommeries à Bièvres.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION N°2408

Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention d'aide au logement (APL) pour le programme de 4 logements situés 4 et 5 Allée des castors à Bièvres.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION N°2409

Déclassement du domaine public des bâtiments d'habitat collectif sis 4 et 5 Allée des castors à Bièvres sur le terrain cadastré section G parcelles n° 308 et 466.

Délibération votée à l'unanimité